



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LE PREFET**

*Clermont-Ferrand, le 16 août 2022*

Le préfet du Puy-de-Dôme

à

Destinataires in fine

**Objet : Ouverture du pass Culture à tous les jeunes de 15 à 18 ans**

Pièces jointes : Flyers

Un an après la généralisation du pass Culture à l'ensemble du territoire français, je souhaite appeler votre attention sur l'extension du dispositif à tous les jeunes de 15 à 18 ans.

Porté par le gouvernement, le pass Culture est un dispositif d'accès aux activités culturelles qui se présente sous le format d'une application mobile et web, gratuite et géolocalisée. Il permet aux jeunes inscrits de disposer d'un crédit qu'ils peuvent utiliser de façon autonome, alloué en fonction de leur âge, pour réserver des offres culturelles autour de chez eux.

Le pass, qui rassemble aujourd'hui près de 1,9 million de jeunes bénéficiaires, a enregistré plus de 10 millions de réservations d'offres culturelles, et a permis à plus de 14 000 structures culturelles dans tous les domaines de proposer plus de 30 millions d'offres actives à destination de ce jeune public (cinéma, livre, spectacle vivant, musique, musées et expositions, cours et pratiques artistiques, achat d'instruments de musique...).

Pour les jeunes, l'application est créditée de 300 euros à leurs 18 ans.

Depuis janvier 2022, les jeunes de 15 à 17 ans peuvent également bénéficier d'une aide individuelle (20 euros à 15 ans, 30 euros à 16 et 17 ans) et d'une aide collective destinée aux élèves de la quatrième à la terminale, leur permettant de vivre des expériences en groupe avec les acteurs culturels dans le cadre de sorties et de rencontres collectives.

Le succès de ce dispositif passe par l'adhésion du plus grand nombre d'offres culturels de proximité, assurant ainsi la meilleure représentation de la diversité de l'offre et permettant aux jeunes, grâce à la géolocalisation de l'application, d'accéder à celles-ci.

Aussi, je vous remercie de votre mobilisation pour, d'une part, relayer cette information auprès des jeunes de votre commune, en particulier ceux les plus éloignés de l'offre culturelle, et d'autre part, mobiliser le plus grand nombre d'acteurs culturels de proximité sur le dispositif.

En complément des différents documents de communication en pièces jointes à diffuser largement, vous trouverez ci-dessous les coordonnées qui permettront de vous accompagner dans cette démarche et répondre à vos interrogations éventuelles :

- **Site internet** : <https://pass.culture.fr/>
- **Téléphone** : 01 40 15 80 00 du lundi au vendredi de 9H30 à 17H30
- **Adresse mail** : [support@passculture.app](mailto:support@passculture.app)

*Merci pour votre aide.*

Philippe CHOPIN

## **Liste des destinataires :**

- Monsieur le Président du Conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les Maires du Puy-de-Dôme
- Madame et Messieurs les Présidents d'EPCI
- Madame la Présidente de l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Puy-de-Dôme
- Monsieur le Président de l'association des Maires ruraux du Puy-de-Dôme